



Déclaration liminaire FSU CHSCT du 22 avril 2020

Monsieur le Recteur,

Quelle que soit la date officiellement annoncée, la sécurité sanitaire est un préalable à toute rentrée des personnels et des élèves. Si toutes les conditions ne sont pas réunies, le déconfinement ne pourra se faire, sous quelle que forme que ce soit. La date du 11 mai doit donc être dès maintenant « désacralisée », tant auprès des professionnels de l'Éducation Nationale que des familles. En effet, elle génère beaucoup de peur et d'angoisse dans les professions et chez les familles.

Pour la FSU, il y a en effet une contradiction de plus dans la communication du gouvernement : le 12 mars le Président de la République expliquait que les enfants et les jeunes étaient des véhicules performants du virus, et le 13 avril, alors même qu'il donne un temps long au confinement, il décide que les crèches, écoles, établissements scolaires rouvriront au public le 11 mai, sans grande précision certes, mais sans non plus qu'une telle perspective n'ait été évoquée avec les organisations syndicales représentant les personnels concernés.

Or, s'il est un premier bilan de la période récente, c'est qu'il est nécessaire pour aborder le déconfinement de rétablir une confiance sérieusement écornée par des communications parfois à rebours de la réalité. La première chose est d'assumer une totale transparence sur le risque sanitaire qui sera celui des prochaines semaines, y compris l'incertitude qui peut exister. Les éléments qui définiront le risque sanitaire comme les questions non résolues font partie des éléments d'appréciation qui doivent guider l'effectivité de telle ou telle décision.

Les personnels ont montré leur attachement à leurs missions et fait la démonstration de leur sens de l'intérêt général, ils n'ont pas besoin d'injonctions pour travailler à la perspective d'un déconfinement mais de tous les éléments pour le mettre en œuvre. Or, s'il apparaît qu'il faudra vivre encore un certain temps avec la menace et le risque du virus, il convient de leur faire confiance et de donner tous les moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions, dans les modalités qui seront raisonnablement possibles, respectueuses de la santé et de l'objectif d'éradiquer l'épidémie.

La FSU Mayotte vous interpelle à nouveau sur les conditions dans lesquelles s'effectuera la reprise prévue en cas de confirmation du déconfinement. Pour la FSU la priorité depuis le début de cette crise est la protection sanitaire des agents. Nous ne laisserons pas les agents ni les élèves mettre en danger leur santé ou même leur vie. Nous sommes aussi soucieux dans cette affaire que tout autre citoyen de prévenir tout accident sanitaire.

Monsieur le Recteur, malgré nos alertes et alors que nous sommes encore aujourd’hui en situation de confinement, certains établissements, Tsingoni par exemple, continuent de distribuer des pochettes créant ainsi de potentiels attroupements et donc augmentant le risque sanitaire.

La responsabilité de ce CHSCT est de définir les mesures susceptibles de prévenir tout accident sanitaire. Votre responsabilité est d’éviter qu’un accident se produise et pour ce faire, la FSU va vous poser un certain nombre d’interrogations et de suggestions :

Une date de reprise progressive a été annoncée, il s’agit donc maintenant de prévoir le calendrier de la réunion des instances.

Protection de la communauté éducative

Désinfection

Qu’en est-il du nettoyage et de la désinfection des locaux avant la reprise de toute activité et surtout à compter du moment où l’école va reprendre ? Quelles garanties pourront être données aux agent.es ? Les personnels d’entretien seront-ils assez nombreux ? Qu’en est-il de leur présence renforcée en journée pour assurer les nettoyages adaptés à la situation ? Un protocole sur la désinfection des locaux a été rédigé par les ISST, nous souhaiterions qu’il soit diffusé nationalement. A ce sujet et à titre d’exemple, voici quelques-unes de leurs préconisations :

-Nettoyer régulièrement les locaux et les postes de travail avec les produits d’entretien désinfectants adaptés à l’élimination du virus. Un process de désinfection est mis en place sur la détermination des surfaces concernées, fréquence de nettoyage et choix des produits d’entretien).

-Désinfection du mobilier :

Pour limiter le risque de contact avec des surfaces contaminées, en plus du nettoyage habituel des locaux, un nettoyage plus fréquent des surfaces en contact avec les mains est préconisé. Ce nettoyage se fait à l’aide d’un détergent/désinfectant de surface et d’une lingette. L’essuyage se fera par dessin d’un « S » afin de respecter le sens propre vers sale et donc par ce fait éviter la contamination d’une zone nettoyée.

Chaque élément ayant pu entrer en contact avec le personnel sera désinfecté : poignée, clavier etc. La lingette et les gants utilisés (à usage unique) seront placés dans un sac fermé qui sera éliminé comme déchets ménagers.

-Désinfection des locaux :

La désinfection des locaux est réalisée à chaque fin de journée. Il faut toujours respecter le sens du haut vers le bas, du fond vers la sortie. Une fois le balayage humide terminé, une opération de désinfection sera réalisée par de l’eau de javel diluée à 0,5 %. Lorsque l’opération terminée, la pièce est aérée

Port du masque

Concernant les masques, le rectorat aura-t-il les moyens d’équiper l’ensemble des personnels, à raison à minima de deux masques par jour ?

Pour les personnels en contact avec d'autres personnes particulièrement les enseignants, le masque recommandé par les inspecteurs santé et sécurité est le masque FFP (filtering facepiece). A défaut, le port de masques chirurgicaux par tous (agents et élèves) permettrait de préserver l'environnement. Qu'en sera-t-il de l'équipement des élèves ?

Préparation des établissements et de l'académie

La FSU demande la réunion préalable des commissions d'hygiène et de sécurité dans les établissements, avant d'autoriser toute réunion ou retour de personnels dans l'établissement.

Il nous est apparu essentiel que les DUERP soient mis à jour en amont de la reprise afin d'y intégrer les risques professionnels liés au Covid-19 et d'établir à partir de ce document les mesures de prévention adaptées à chaque unité de travail.

Il nous apparaît essentiel que l'ensemble des acteurs de la prévention, médecins compris, soient impliqués dans la réflexion concernant les conditions de reprise ; certains d'entre eux ne sont pas associés actuellement (ISST, conseillers et assistants de prévention, médecins de prévention).

Santé des agents et élèves

Quel sera la politique de dépistage des personnels et des élèves ? Tests virologiques et sérologiques ?

Qu'est-il prévu pour les personnels malades ou qui auraient une personne malade dans leur entourage ?

Quel sera le protocole à suivre pour des personnels vulnérables ou vivant avec des personnes qui le sont, y compris les femmes enceintes ? Quel protocole pour les couples personnels de l'EN avec enfants si les enfants ne sont pas accueillis à l'école ?

A partir de quel âge, pour des raisons épidémiologiques, est-on considéré comme personnel à risques ?

Quelles facilités seront accordées aux personnels à risques ? Poursuite des autorisations spéciales d'absence ? Seront-elles étendues aux personnels habitant avec des personnes à risques ?

Distanciation sociale et physique

Sur les mesures de distanciation et les gestes barrière qui semblent peu évidents à respecter en milieu scolaire du fait de la spécificité du public accueilli, qu'est-il prévu ?

D'autres moyens et des mesures organisationnelles de protection seront nécessaires.

Combien d'élèves peuvent être réunis dans une même pièce ? Pour la FSU, il s'agit de ne pas dépasser les 5 enfants en-dessous de 6 ans et 10 au-delà. Sachant les dimensions d'une salle de classe, qu'il faut 1m50 entre chaque élève et qu'il ne faut jamais que les élèves se croisent en entrant ou sortant de la salle, identifiez toutes les combinaisons possibles...

Se posent bien entendu les questions de la gestion de la cour de récréation, de tous les espaces intérieurs (notamment dortoirs en maternelle), de la restauration ou encore des internats.

Gestion du risque et rôle des personnels infirmiers

Quel est le protocole à suivre en cas de malades, adultes ou enfants, dans un groupe ? Comment ce protocole sera-t-il porté à la connaissance des personnels ?

Quel sera le rôle du personnel infirmier dans la gestion du risque COVID ? Quelle prise en charge d'élève se présentant avec de la fièvre ? Est-il prévu un protocole de détection au sein des établissements scolaires ? des tests seront-ils pratiqués ? et par qui ? L'approvisionnement de protections spécifiques soins a-t-il été prévu pour ce personnel soignant ?

Il y a nécessité d'informer les personnels sur leurs droits qui doivent être afficher en permanence dans les établissements.

Quelles consignes particulières seront données concernant l'enseignement de certaines disciplines (EPS, enseignements artistiques, ateliers par exemple), certaines activités collectives en maternelle mais également dans la voie professionnelle ?

Pédagogie

Quelles sont les consignes qui seront données aux enseignant.es : continuité pédagogique ? poursuite des activités débutées en confinement ? allègement des programmes ?

Cas particulier de l'enseignement de l'EPS :

Sur quoi se basera l'adaptation de l'EDT en EPS ?

- Quelles APSA seront autorisées et lesquelles seront interdites ? En sachant que l'EPS crée : de la transpiration, de la ventilation accélérée, des postillons et/ou crachats, des contacts interpersonnels, ...
- Est-ce que le port du masque durant le cours d'EPS sera obligatoire pour les élèves et pour le professeur ? Est-il prévu des soins pour soigner les irritations dues aux frottements ?
- En cas de blessures ou malaise d'un élève comment doit réagir le professeur ? Existe-t-il un protocole particulier pour cette situation ?
- Comment se laver les mains alors qu'il n'y a pas d'accès à l'eau dans certains lieux ?
- Sur quels critères se basera la distanciation sociale des élèves en mouvement durant le cours d'EPS ?
- Quel effectif par classe envisagez-vous ? connaissant la problématique des vestiaires à Mayotte, du transport, de l'utilisation du matériel ?
- Comment comptez-vous vous assurer de la maîtrise des gestes barrières préconisés ?

Comment sera réalisé la désinfection du petit matériel (chrono, haltères, fréquencemètres, ...) et du plus gros matériel (tapis, ...) ? Et par qui ?

- Comment seront gérés les points d'eau - les points d'ombre, les transports pour les établissements obligés de se déplacer ?
- En cas d'intrusions sur les installations extérieures qui risquent d'être plus fréquentes à la reprise du dé-confinement, quelle posture légale l'enseignant doit-il assurer ?
- Quels contenus d'enseignement peuvent proposer les enseignants d'EPS ? remise en forme ? déplacements ? randonnées ? Y aura -t-il des injonctions sur le programme à suivre ou chaque enseignant pourra proposer un contenu le plus adapté aux gestes barrières ?